

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 23/2026

OBJET : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le Conseil municipal a été convoqué le 01 avril 2026 (article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le 13 avril 2026, à 19h30, le Conseil municipal de la ville de Morangis s'est réuni à l'espace Pierre Amoyal, sous la présidence de Madame le Maire.

Étaient présents : Mme Brigitte VERMILLET, Maire, Mme Quynh NGO, M. Robert ALLY, Mme Philomène PINTO, M. Cyril POISSONNIER, Mme Marie HAMIDOU, M. Jean-Jacques LEGRAND, Mme Jeannette BRAZDA, M. Pascal LEROY, Adjoints au Maire ; M. Albert BLOSSI, M. Didier PLISSON, M. Lionel MARSAULT, M. Didier GUYOT, M. Yvon COADOU, Mme Laurence AGRAPART, M. Paulo RAMOS, M. Daniel GIZZI, M. Vincent MAUDUIT, Mme Sandrine BIGOTTE, Mme Carole PERSONNIER, M. Thierry HORDESSEAUX, Mme Emmanuelle DI MAMBRO, Mme Aurélie BOUDET, Mme Caroline DELAIRE, Mme Sandra MARTHELY, Mme Audrey JOACHIM, Mme Grace PAN, Mme Amel EL BAKLOUTI, Mme Sylvie PITIS, M. Jean-Marc MIALET, Mme Dominique HERAULT, Conseillers municipaux.

Étaient absents et représentés : M. Pierre GRARE donne pouvoir à Mme Brigitte VERMILLET, M. Stéphane KUSTER donne pouvoir à Mme Dominique HERAULT

Mme Quynh NGO, Conseillère municipale, a été désignée dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : B. VERMILLET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21 et L 2121-22,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 22,

Il est proposé au Conseil Municipal de former la Commission d'Appel d'offres qui comprend 5 membres titulaires et 5 membres suppléants,

Considérant que les membres sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste,

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

Passion Morangis, Agir, encore et toujours pour vous :

Membres titulaires :

Quynh NGO

Marie HAMIDOU

Jean-Jacques LEGRAND

Pierre GRARE

Membres suppléants :

Laurence AGRAPART

Audrey JOACHIM

Caroline PERSONNIER

Didier GUYOT

Liste Rassemblement pour Morangis :

Membre titulaire :

Jean-Marc MIALET

Membre suppléant :

Stéphane KUSTER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à scrutin secret,

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 33

- bulletins Liste Passion Morangis, Agir, encore et toujours pour vous : 28

- bulletins liste Rassemblement pour Morangis : 5

ELIT à la Commission d'Appel d'Offres les membres suivants :

Membres titulaires :

Quynh NGO

Marie HAMIDOU

Jean-Jacques LEGRAND

Pierre GRARE

Jean-Marc MIALET

Membres suppléants :

Laurence AGRAPART

Audrey JOACHIM

Caroline PERSONNIER

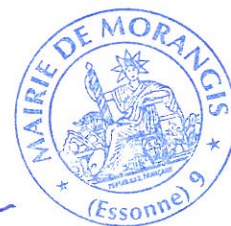
Didier GUYOT

Stéphane KUSTER

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Madame le Maire
Brigitte VERMILLET



Délibération certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.